



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Augmentation de la précarité étudiante

Question écrite n° 1523

Texte de la question

Mme Charlotte Parmentier-Lecocq attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé de la ville et du logement, sur la précarité des jeunes en cette rentrée 2022. Si les aides de l'État ont été revalorisées, elles sont loin de pallier les difficultés d'un grand nombre d'étudiants issus des classes moyennes et populaires. Dans leurs enquêtes annuelles, publiées en août, l'UNEF et la FAGE anticipent respectivement des hausses de 6,5 % et 7,4 % du coût de la vie étudiante. Alors qu'ils font leur rentrée universitaire, l'inflation généralisée vient aggraver les difficultés financières d'une population étudiante déjà fragilisée par les années de crise sanitaire. Le logement, leur premier pôle de dépense, est le plus impacté par cette inflation. À Lille, selon la dernière étude de l'association GALILLÉ, on assiste à une augmentation de 5,6 % du loyer moyen d'un studio, ce qui représente un poids non négligeable dans un budget majoritairement contraint. Pression financière qui se verra alourdie cet hiver par la hausse du coût de l'énergie. Cette précarité s'accompagne d'une détresse psychologique ayant des conséquences regrettables sur le bien-être des étudiants et la réussite de leurs études. Ainsi, elle souhaite connaître les actions que le Gouvernement compte mener pour accompagner la jeunesse - notamment eu égard au contrôle de l'encadrement des loyers et à l'offre de logement étudiant - et ainsi lutter contre les inégalités devant l'enseignement supérieur induites.

Texte de la réponse

La lutte contre la précarité étudiante, renforcée depuis la crise sanitaire, est une priorité du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Depuis 2020, le Gouvernement a multiplié les dispositifs de soutien financier destinés à préserver le pouvoir d'achat des étudiants : gel du loyer des résidences universitaires CROUS et des frais d'inscription universitaire, mise en place d'une offre de repas à 1€ au bénéfice des étudiants boursiers et précaires, aide exceptionnelle de rentrée de 100€ (après plusieurs aides qui ont concerné le public étudiant, dont l'indemnité inflation versée entre fin 2021 et début 2022), distribution gratuite de protections périodiques, dispositif « Santé psy étudiant » qui permet aux étudiants de consulter un psychologue gratuitement, prêts étudiants garantis par l'État qui bénéficient d'un financement important via le Plan de relance, etc. Par ailleurs, les aides existantes et les revalorisations mises en place à la rentrée 2022 ont permis d'amortir en partie les conséquences financières et sociales de la crise sanitaire puis de l'inflation : - les APL ont été revalorisées de 3,5 % depuis le 1er juillet 2022 ; - les bourses sur critères sociaux ont progressé de 4 % à la rentrée 2022 ; - les aides spécifiques ponctuelles jouent plus que jamais leur rôle d'amortisseur social. Après avoir concerné plus de 95 000 étudiants au plus fort de la crise sanitaire, elles ont permis à plus de 70 000 d'entre eux, durant l'année universitaire 2021-2022, de bénéficier d'une aide moyenne supplémentaire de 391,71€ par an. Afin d'améliorer le taux de recours à ces aides spécifiques, un renforcement de la présence des services sociaux est en cours. Ainsi, le recrutement de 30 assistantes sociales supplémentaires dans les CROUS a déjà été effectué afin d'accroître le soutien aux étudiants en situation de précarité. Il est prévu d'augmenter cet effort avec le recrutement de 40 assistantes sociales supplémentaires en 2023. Le nombre croissant de demandes d'aides financières ou de soutien, notamment durant la crise sanitaire, ont également

amené les CROUS à accentuer leur offre de démarches sociales en ligne. La plateforme de prise de rendez-vous en ligne « Mes Rendez-vous » vient compléter la prise de contact par téléphone ou auprès d'un guichet d'accueil, et a permis à plus de 53 000 étudiants de rencontrer en présentiel ou à distance un travailleur social. La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministre des solidarités ont également annoncé, en fin d'année 2022, une aide de 10M€ aux associations d'aide alimentaire à destination des étudiants. Cette enveloppe d'urgence soutient les associations qui agissent en faveur des étudiants les plus précaires, pour compléter l'offre alimentaire accessible aux étudiants au plus près de leurs besoins, et améliorer les réseaux de distribution. Afin d'aller encore plus loin dans la réflexion autour des enjeux de vie étudiante, une concertation nationale a été annoncée par la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. La ministre a ainsi nommé Jean-Michel Jolion délégué ministériel en charge de la concertation, et lui a demandé de travailler sur l'ensemble des actions ministérielles qui concourent activement au renforcement de la vie étudiante, et notamment sur le système de bourses sur critères sociaux. Cette concertation a débuté au mois d'octobre 2022. Elle a donné lieu à de premières annonces en vue de la rentrée universitaire 2023-2024. Un demi-milliard d'euros est ainsi engagé pour permettre : - à 35 000 étudiants supplémentaires de bénéficier d'une bourse, et des avantages associés pour un gain annuel de près de 2 000€ ; - à 140 000 boursiers de passer à un échelon supplémentaire, pour un gain mensuel de 66 à 127€ par mois ; - à tous les étudiants boursiers de bénéficier d'une revalorisation de 37€ par mois ; - de mettre fin aux effets de seuil dès la rentrée ; - pour tous les étudiants, boursiers ou non, de limiter les coûts de la restauration et du logement : la tarification très sociale des repas CROUS est pérennisée, les montants des repas à 3,30€ et 1€ sont gelés ainsi que les loyers en résidence universitaires CROUS. Ce gel des loyers en résidence universitaire se poursuit donc après avoir été décidé en 2020, 2021 et 2022. Afin de faciliter l'accès au logement, un travail partagé est engagé entre le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, le ministère de la transformation et de la fonction publiques et le ministère délégué chargé du logement pour rendre plus lisibles les dispositifs existants, dans un souci d'amélioration de l'accès aux droits. Il s'agira notamment d'assurer la promotion des dispositifs de garantie locative gratuite (Visale par Action Logement) et de facilitation de la relation locative (Dossier facile). Enfin, en matière de logement étudiant, les ministres de l'enseignement supérieur et de la recherche et du logement ont confié conjointement une mission à M. Richard Lioger, ancien parlementaire et président d'université, afin de dresser des perspectives en la matière.

Données clés

Auteur : [Mme Charlotte Parmentier-Lecocq](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1523

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Ville et logement

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 septembre 2022](#), page 4242

Réponse publiée au JO le : [5 septembre 2023](#), page 7937